Qu'est-ce que le test HPV ?

D'après **www.frottis.info**

HPV est l'abréviation pour *human papillomavirus*, ou papillomavirus. C'est le nom d'une famille de virus qui atteignent la peau (verrues) et les muqueuses (notamment la muqueuse génitale : condylomes). Plus d'une centaine de papillomavirus sont identifiés à ce jour comme responsables d'une infection génitale, mais tous ne sont pas associés au cancer du col de l'utérus. Seule une dizaine d'HPV sont à haut risque oncogène : le HPV 16, 18, 31, 33, 35...
L'infection par le HPV est très fréquente et on estime que plus de 70 % des femmes sexuellement actives ont été ou seront infectées au cours de leur vie. Le plus souvent, cette infection est asymptomatique et peut disparaître toute seule, par élimination du virus par le système immunitaire, sans traitement et sans séquelles en 9 à 12 mois environ. Chez certaines femmes, le virus peut persister au-delà de 18 mois et favoriser à long terme l'apparition de lésions précancéreuses et cancéreuses du col de l'utérus. Ce sont ces femmes qu'il faut dépister et surveiller.

➥ Quelle est la différence entre le test HPV et le frottis ?

Le frottis est l'examen au microscope des cellules du col de l'utérus, à la recherche d'éventuelles anomalies.
Le test HPV détecte par biologie moléculaire la présence du virus HPV dans les cellules du col de l'utérus.
La recherche du virus HPV n'est pas systématique ; les indications reconnues par la Haute Autorité de santé sont principalement les femmes dont le frottis est anormal et le suivi après une conisation.

➥ Pourquoi un test HPV est-il recommandé en cas de frottis anormal ?

Parce que toutes les études scientifiques publiées insistent sur le risque d'évolution, si le test HPV est positif, vers des lésions précancéreuses ou cancéreuses.

➥ En quoi consiste un test HPV ?

C'est un examen extrêmement fiable et simple à réaliser, qui fait appel aux nouvelles technologies issues de la biologie moléculaire. La détection porte sur l'ADN viral.
Le test HPV permet de mettre en évidence la présence de papillomavirus oncogènes dans les cellules du col de l'utérus.
Le test HPV est généralement pratiqué sur le même prélèvement que le frottis, sous réserve qu'il soit fait en phase liquide avec un milieu de transport validé pour la biologie moléculaire.

➥ Le test HPV est-il vraiment fiable ?

Sa sensibilité est supérieure à 95 %. L'association HPV-cytologie a une sensibilité proche de 100 %.
Ainsi, lorsque le frottis cervico-utérin et le test HPV sont négatifs, la femme a un risque quasi inexistant de développer une lésion dysplasique du col de l'utérus dans les années qui suivent.

➥ Quels sont les résultats du test HPV ?

Le test HPV est un test de biologie moléculaire qualitatif. Il détecte la présence d'ADN viral dans un prélèvement de cellules du col de l'utérus et notamment les HPV à haut risque oncogène. Les résultats sont habituellement rendus de la manière suivante :
- positif : présence d'HPV oncogènes ;
- négatif : absence d'HPV oncogènes.

Lorsque le frottis est anormal et le test HPV positif, il convient de poursuivre les investigations (colposcopie, biopsie...).

➥ Si mon test HPV est positif, faut-il faire quelque chose chez mon partenaire ?

NON, du fait de la banalité et de la fréquence de cette infection. Elle est asymptomatique dans l'immense majorité des cas et l'infection persistante est exceptionnelle. En revanche, en cas de lésion génitale visible (condylome), il est nécessaire de faire un examen clinique et une balanoscopie (examen avec une loupe grossissante), afin de traiter ces lésions contagieuses et de dépister les autres infections sexuellement transmissibles.

➥ Est-il possible d'avoir un frottis normal et un test HPV positif ?

OUI. En fonction de l'âge, il est recommandé de répéter le test HPV. La persistance de cette infection au-delà de 12 mois impose de réaliser des investigations complémentaires.

➥ Est-il possible d'avoir un frottis anormal et un test HPV négatif ?

OUI. Mais dans ce cas il n'existe pas de lésion précancéreuse.

➥ Le test HPV est-il remboursé en France ?

Le test HPV est remboursé en France depuis la mi-février 2004 seulement dans le cas de frottis anormal. Son coût est de 48,60 €. Le taux de remboursement est de 60 %.